



Municipalité de Froideville  
Rue du Village 16  
1055 Froideville

tél. 021/881.22.27  
fax 021/881.22.38

info@froideville.ch

1055 Froideville, 12 septembre 2011

## SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

Du 13 septembre 2011

### COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

#### 1. APEMS, Accueil pour l'enfance en milieu scolaire

Le 29 mars dernier, le Conseil intercommunal de l'ASICE (Association scolaire intercommunale de Cugy et environs) acceptait la mise en place de parascolaire dans nos quatre communes. Le Comité de direction a préparé l'accueil des enfants pour la rentrée scolaire d'août dernier.

Sur l'ensemble des communes, ce ne sont pas moins de 300 repas qui ont été servis durant la première semaine.

Pour Froideville, l'accueil s'organise provisoirement au Foyer de la salle de gym, dans l'attente du nouveau local prévu à cet effet dans le futur collège. Mmes Nathalie Freymond et Priska Imesch se partagent la responsabilité de l'accueil des enfants.

Quelques 65 repas, répartis sur 4 jours, sont servis aux enfants inscrits. Ces repas sont préparés par un traiteur de Lonay, M. Jacky Show, labellisé « fourchette verte ». La garde commence tous les jours dès 7 heures et se poursuit jusqu'en fin de journée, mais au plus tard à 17h.30.

Au vu du nombre d'enfants qui en bénéficient déjà et des nouvelles inscriptions qui nous parviennent encore, ce service correspond bien à une attente de nombreux parents, en raison de l'évolution de la société.

## **2. Future Association « Jorat, une terre à vivre au quotidien »**

Dans le but d'assurer la mise en valeur du patrimoine forestier, de représenter et de défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts sur le territoire du Jorat, un comité provisoire, composé de représentants des communes concernées s'est constitué il y a environ une année.

Pour le Triage Mèbre-Talent et la commune de Froideville, c'est M. Jean-François Thuillard qui nous représente.

A l'occasion du Comptoir Suisse, qui se déroulera du 16 au 25 septembre prochain, cette future association pourra vous renseigner sur son avenir, car nous avons la possibilité de nous présenter sur un stand, dans la halle où toute la forêt suisse sera mise en évidence par l'organisation chapeautée par La Forestière.

## **3. Construction du nouveau collège**

Votre Conseil acceptait en juin dernier, un préavis concernant la construction d'un nouveau collège.

Dès ce moment, nos mandataires ont procédé à la mise en soumission des différents travaux, soit par la procédure des marchés publics pour tous les travaux d'un montant supérieur à Fr. 500'000.00, soit sur invitation pour les travaux situés en-dessous de cette valeur.

C'est le 9 septembre qu'était fixé le terme de la procédure des marchés publics et une séance d'ouverture des enveloppes contenant les propositions chiffrées des entreprises a été organisée. Ces différentes soumissions sont maintenant en cours de vérification.

A ce jour, le planning est toujours respecté, et il est prévu de commencer les travaux dès la mi-octobre.

## **4. Travaux à la route du Chalet-à-Gobet**

Lors de la séance du Conseil communal du 15 mars 2011 ce dernier a accordé un crédit de Fr. 587'000.00 pour la création d'un trottoir. Dès le début de ce chantier, nous avons rencontré un certain nombre de problèmes. Il a fallu découper des plaques de béton enfouies dans la route et non répertoriées, provenant sans doute d'une ancienne couverture de la chaussée. Puis la Romande Energie a décidé de supprimer la ligne aérienne électrique non seulement à la route du Chalet-à-Gobet comme c'était prévu, mais aussi le long du ch. du Chaumiau. Enfin, l'état de la conduite d'eau qui se trouve sous l'emprise du trottoir avait été qualifiée de bonne dans un premier temps par l'entreprise sanitaire, ne l'était pas.

Lors de la creuse de la fouille, cette conduite en fonte, datant de plus de xx années s'est révélée très fragile et nous avons tout de suite compris qu'il valait mieux profiter des travaux pour la changer, plutôt que de devoir recommencer un chantier d'ici quelques années.

Les incidences financières sont importantes, mais nous avons bon espoir de respecter le prix très inférieur aux prévisions. De ce fait, l'économie réalisée sur ce poste a été consacrée aux coûts de la conduite d'eau et en tenant compte du poste divers et imprévu, nous devrions rester dans le cadre du crédit, sauf nouvelle mauvaise surprise, bien entendu.

### **5. Demande d'aménagement cyclable à la route du Chalet-à-Gobet**

En date du 19 juillet 2011 le Service des routes, par sa Gestion du réseau nous a confirmé l'impossibilité de marquer une piste cyclable sur cette chaussée. En voici le texte :

« Comme évoqué sur place lors de notre entretien, les possibilités semblent difficilement réalisables dans le respect des normes et textes légaux en vigueur, compte tenu de l'exiguïté des lieux. En effet, l'exécution d'une seule bande cyclable à la montée, en direction du terrain de sport requerrait une largeur minimale de chaussée de 7 mètres pour 50 km/h. La largeur moyenne de la route du Chalet-à-Gobet, inférieure à 6 mètres, rend impossible la seule réalisation d'une bande cyclable. Du reste, la prochaine édition de l'ordonnance sur la signalisation routière, actuellement en cours de rédaction, interdit explicitement les aménagements cyclables « alibis », réalisés dans un espace insuffisant au respect des dimensions minimales requises. »

### **6. Décompte final du préavis 95/2010 concernant l'assainissement de la butte de tir**

Les coûts mentionnés dans le préavis se montaient à Fr. 81'000.00, après déduction du subside fédéral. Les travaux sont maintenant terminés et le montant total des dépenses, subside déduit, se monte à Fr. 83'420.00, soit un dépassement de Fr. 2'420.00.

### **7. Décompte final des préavis 34/2005 – 35/2005 – 75/2008 – 81/2008**

Ces quatre préavis concernaient le financement des travaux routiers et d'épuration pour :

- le carrefour route de Lausanne-ch. de Montaney,
- le carrefour ch. de Montaney, route d'Echallens, ch. du Crétilion,
- l'aménagement de la rue du Village entre la place du Village et le ch. du Crétilion avec modérateurs de trafic, trottoirs, abribus, couvert à vélos, couverture d'une fontaine,
- le remplacement d'un tronçon de collecteur à la rue du Village.

Il se trouve que ces quatre préavis sont tous imbriqués et qu'il y a donc lieu de les traiter globalement. Le montant total des crédits alloués se monte à Fr. 2'344'700.00. Les travaux sont terminés et toutes les factures rentrées.

Un travail sous garantie doit encore être réalisé sur les joints des pavés de la rue du Village qui sont déficients. Des essais de matériaux sont en cours et la réfection de ces joints sera faite au printemps 2012. Le choix définitif du matériau dépendra de sa résistance au gel de l'hiver.

Le décompte final s'élève à Fr. 2'082'178.40. C'est une économie de Fr. 262'521.60 que nous pouvons enregistrer sur les crédits votés. Elle s'explique partiellement par le fait que les travaux pour le remplacement d'un collecteur ont été moins importants que prévus et que nous avons pu renoncer à la construction d'un mur de soutènement au carrefour du Crétyillon.

### **8. Réception du 06.09.2011 en l'honneur du Président du Grand Conseil**

Tout était merveilleusement prêt pour cette grande fête villageoise. Le comité d'organisation avait tout prévu, même une version « pluie » mais certainement pas que cette journée serait endeuillée par le décès de M. Jean-Claude Mermoud. Le Conseil d'Etat et le bureau du Grand Conseil ont pris la décision d'annuler cet événement et en assureront les conséquences financières.

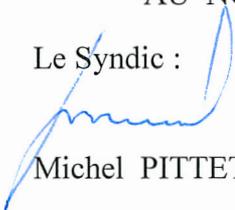
La Municipalité tient à remercier vivement toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation de cette manifestation. Le Comité d'organisation et son Président, les collaborateurs communaux, la protection civile, les maitresses et leurs élèves, les bénévoles pour le montage des installations techniques, les paysannes vaudoises pour leurs merveilles, les dames qui ont confectionné des bricelets, les dames qui ont réalisé et posé les fleurs, les bénévoles sans dicastère bien précis mais qui nous ont soutenus, les sponsors, les milices vaudoises, les fanfares, les annonceurs et nous en oublions peut-être.

Une nouvelle réception sera organisée le 11 octobre 2011 dans une configuration plus restreinte.

Nous en avons terminé avec les communications que la Municipalité souhaitait vous livrer ce soir, et vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de votre attention.

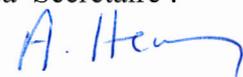
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
Michel PITTET



La Secrétaire :

  
Alice HENRY